



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

So'otala FA'ASO'O (RACING 92) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Français Paris / Racing 92 du 3 décembre 2017 (J12 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a décidé **qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire** à l'encontre de M. So'otala FA'ASO'O.

Elvis LEVI (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / USA Perpignan du 30 novembre 2017 (J14 PRO D2), M. Elvis LEVI est suspendu **7 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Biarritz Olympique Pays Basque, la suspension de 7 semaines s'étendra jusqu'au 26 janvier 2018 inclus.

M. Elvis LEVI sera donc requalifié à compter du 27 janvier 2018.

Gert MULLER (USA PERPIGNAN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / USA Perpignan du 30 novembre 2017 (J14 PRO D2), M. Gert MULLER est suspendu **4 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber vers le sol de telle sorte que le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'USA Perpignan, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 5 janvier 2018 inclus.

M. Gert MULLER sera donc requalifié à compter du 6 janvier 2018.

Patrick ARLETTAZ (USA PERPIGNAN) : A la suite de la fiche d'observation des arbitres 4 et 5 de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / USA Perpignan du 30 novembre 2017 (J14 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au terrain et au vestiaire d'arbitres de 10 semaines** à l'encontre de M. Patrick ARLETTAZ pour « *Comportement répréhensible sur le banc de touche* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'USA Perpignan, cette interdiction s'étendra jusqu'au 4 mars inclus.

M. Patrick ARLETTAZ pourra donc à nouveau accéder au terrain et au vestiaire d'arbitres à compter du 5 mars 2018.

La Commission a décidé de prononcer à l'encontre de l'USA Perpignan **une amende de 7 000 €** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

STADE FRANÇAIS PARIS : A la suite d'un incident intervenu lors de la rencontre Stade Français Paris / Racing 92 du 3 décembre 2017 (J12 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 20 000 €** à l'encontre du Stade Français Paris au motif de « *Désordre occasionné par le public* » et plus particulièrement « *Trouble causé dans l'enceinte sportive (jet d'objet)* ».

../..

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr



LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONVOCATION

SA XV CHARENTE RUGBY : A la suite du non-respect de plusieurs dispositions réglementaires d'ordre médical, **le SA XV Charente Rugby est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 21 décembre 2017.**

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

